

Arrêté du 4 février 2013 modifiant l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes et portant abrogation de dispositions réglementaires

04/02/2013

Cet arrêté fixe la liste des classes thérapeutiques ou médicaments autorisés aux sages-femmes pour leur usage professionnel ou leur prescription auprès des femmes, des nouveaux nés ainsi que la liste des médicaments classés comme stupéfiants qui leurs sont autorisés.